

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/44
Compte-rendu des arrêtés pris en application de l'article
L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - quatre
Présents	8	le 29 août à dix-neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 août 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT, MM. LEURS, REBEYRAT.

Mme Joëlle DELUCHE a été élue secrétaire.

COMPTE RENDU DES ARRETES pris en application de l'article L 2122-22 du
CGCT.

Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Vu la délibération n° 2020/019 en date du 3 juillet 2020 prise en application de cet article

Monsieur le Maire expose les arrêtés pris depuis le dernier Conseil

- **Arrêté n° D 2024/008 du 23 mai 2024** : Signature du marché pour la réalisation des travaux pour l'extension du réseau d'assainissement de la Commune de Nouic entre les lieux-dits de Juniat et de Lascoux au profit de l'entreprise SA SCOP STPR- 16490 PLEUVILLE pour un montant prévisionnel de 86 720.50 € H.T soit 104 064.60 € TTC sans option réfection de voirie et pour un montant de 92 700.50 € H.T soit 111 240.60 € TTC avec option réfection de voirie
- **Arrêté n° D 2024/009 du 2 juillet 2024** : Conclusion d'une convention d'occupation à titre précaire à usage d'habitation de l'appartement situé au rez-de-chaussée du 4, avenue de Beauséjour à compter du 15 juillet 2024 et jusqu'au 31 août 2025. Loyer mensuel : 400 €- Acompte de charges mensuel : 75 €
- **Arrêté n° D2024/010 du 3 juillet 2024** : Concession de terrain dans le cimetière communal n° 617
- **Arrêté n° D2024/011 du 3 juillet 2024** : Concession de terrain dans le cimetière communal n° 618
- **Arrêté n° D2024/012 du 10 juillet 2024** : Concession d'une case dans le columbarium communal n° 5 / 2^{ème} columbarium

- **Arrêté n° D2024/013 du 15 juillet 2024** : Dépôt de garantie pour location de l'appartement situé au rez-de-chaussée du 4, avenue de Beauséjour fixé à 400.00 €

- **Arrêté n° D 2024/014 du 25 juillet 2024** : Décision d'acquérir par voie de préemption les biens situés 5, place Sainte Quitterie cadastrés section B n° 221, Le Bourg, section B n° 222 et Vergnolle section B n° 905 – Prix de vente 10 000.00 €

- **Arrêté n° D 2024/015 du 25 juillet 2024** : Contrat de maintenance des extincteurs reconduit avec la société EUROFEU SECURITE – 33260 LA TESTE DE BUCH pour une durée de 1 an à compter du 25 juillet 2024 – coût annuel de vérification de 14.50 € H.T, 5 € HT pour mise en service, 5 € HT pour dénaturation, 16 € HT de vacation / an et prestation de suivi de dossier administratif 8.00 € HT/ an.

- **Arrêté n° D2024/016** en date du 6 août 2024 : Concession de terrain dans le cimetière communal n° 619

Le Conseil Municipal,

Donne acte à Monsieur le Maire de ce compte- rendu.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 6 septembre 2024

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 6 septembre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

